

## ALTEN

Société Anonyme au capital de 34 383 256,14 euros  
Siège Social : 40 Avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt  
348 607 417 RCS Nanterre

### RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

(Article L. 225-197-4 du code de commerce)

#### I. Actions attribuées gratuitement en 2017 aux mandataires sociaux d'ALTEN

Néant

#### II. Actions attribuées gratuitement en 2017 aux mandataires sociaux d'ALTEN par des sociétés contrôlées par ALTEN - Historique des attributions gratuites d'actions

Aucune attribution d'actions gratuites au bénéfice des mandataires sociaux d'ALTEN n'a été réalisée par des sociétés contrôlées d'ALTEN

Au titre de la délégation reçue de l'Assemblée générale du 24 mai 2016	Attribution gratuite d'actions		Attribution d'actions de préférence A			Attribution d'actions de préférence B				
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 1	Plan n° 4	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date du Conseil d'administration	27/07/2016	20/09/2016	27/07/2016	23/12/2016	27/07/2016	27/10/2016	26/04/2017	26/07/2017	19/09/2017	25/10/2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	99 880	74 800	2 520	230	1 572	500	18	167	729	200
Gérald ATTIA	-	-	840	-	-	-	-	-	-	-
Pierre MARCEL	-	-	840	-	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions	27/07/2017	20/09/2017	27/07/2017	23/12/2017	27/07/2018	27/10/2018	26/04/2019	26/07/2019	19/09/2019	25/10/2019
Date de fin de période de conservation <sup>(1)</sup>	27/07/2018	20/09/2018	27/07/2019	23/12/2019	27/07/2020	27/10/2020	26/04/2021	26/07/2021	19/09/2021	25/10/2021
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2017	49 830	74 800	2 520	230	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2017)	50 050	0	0	0	83	0	0	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	1 489	500	18	167	729	200

(1) Il est rappelé que les mandataires sociaux d'ALTEN ne sont pas éligibles aux plans d'attributions gratuites d'actions. Monsieur Simon AZOULAY n'a bénéficié d'aucune attribution gratuite d'actions de préférence. Aucune attribution gratuite d'actions ou d'actions de préférence n'a été effectuée au bénéfice de mandataires sociaux non exécutif d'ALTEN. Les mandataires sociaux exécutifs bénéficiaires d'actions de préférence sont en outre tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires issues de la conversion jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'actions de préférence A et B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une action de préférence (A ou B).

**III. Actions attribuées gratuitement en 2017 aux 10 salariés d'ALTEN non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus grand**

<b>Bénéficiaire n°</b>	<b>Date du plan</b>	<b>Nombre d'Actions de Préférence attribuées</b>
1	Plan n°5 du 26/04/2017	10
2	Plan n°5 du 26/04/2017	8
3	Plan n°7 du 19/09/2017	10
4	Plan n°7 du 19/09/2017	10
5	Plan n°7 du 19/09/2017	8
6	Plan n°7 du 19/09/2017	8
7	Plan n°7 du 19/09/2017	8
8	Plan n°7 du 19/09/2017	6
9	Plan n°7 du 19/09/2017	6
10	Plan n°7 du 19/09/2017	5

Le Conseil d'administration